



2025
APPEL À PROPOSITIONS

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Reconnaissance des Premières Nations et des territoires traditionnels

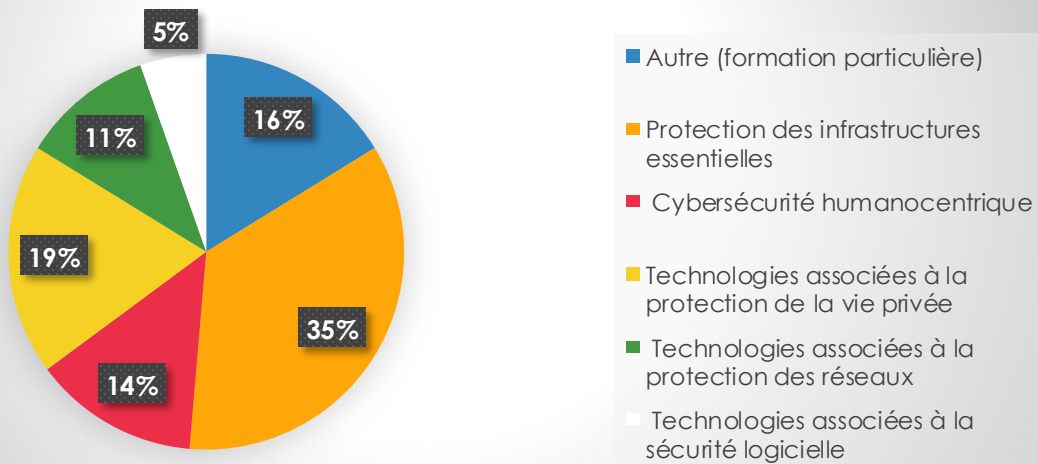
Je voudrais commencer par reconnaître les peuples autochtones de tous les territoires sur lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. Bien que nous nous réunissions aujourd'hui sur une plateforme virtuelle, j'aimerais prendre un moment pour reconnaître l'importance des terres que chacun d'entre nous considère comme chez soi. Nous le faisons pour réaffirmer notre engagement et notre responsabilité dans l'amélioration des relations entre les peuples et dans l'amélioration de notre propre compréhension des peuples autochtones locaux et de leurs cultures. D'un océan à l'autre, nous reconnaissons les territoires ancestraux et non cédés de tous les Inuits, Métis et membres des Premières Nations qui vivent sur cette terre.



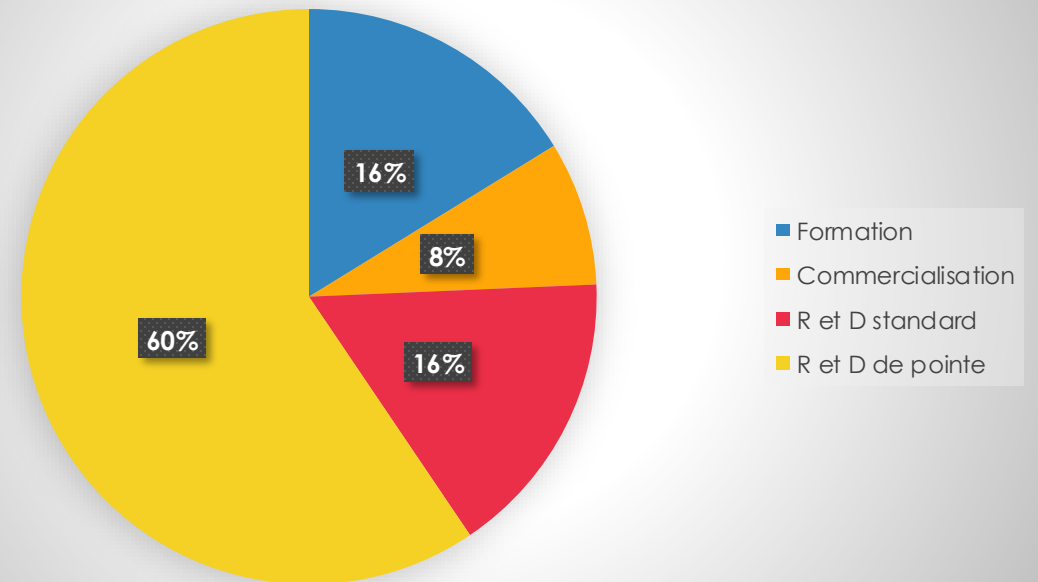
Sommaire de l'appel à propositions 2024

Le Consortium national pour la cybersécurité (CNC) a offert des subventions du RIC à **37 projets admissibles** totalisant **22,8 millions de dollars**.

Attributions de subventions 2024 offertes par domaines d'intérêt du CNC



Attributions par volet



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Le CNC présente trois catégories de financement

1 Projets accélérés

Objectif : Faire avancer rapidement des projets très ciblés et hautement transformateurs

Cadre :

Initiative ciblée traitant des besoins actuels concernant la cybersécurité et la protection de la vie privée

Contributions de contrepartie en place et pleinement engagées avant la phase 3

Détermination claire des indicateurs de performance et des livrables

Financement fourni seulement en adoptant une approche de réconciliation

Les projets doivent être terminés et toutes les dépenses doivent être payées avant le 31 mars 2028

2 Nouveaux projets

Objectif : Nouveaux projets catégorisés dans l'un des trois volets de financement actuels (commercialisation, R et D et formation) pour s'assurer que le programme du CNC/RIC reste dynamique

Les projets standard et de pointe peuvent être financés dans le cadre de cette catégorie

Les projets doivent être terminés et toutes les dépenses doivent être payées avant le 31 mars 2029

3 Financement additionnel pour les projets 2023 et 2024

Objectif : Destiné à améliorer l'impact des projets déjà examinés et approuvés par le CNC afin d'intégrer de nouvelles idées ou de combler les lacunes des travaux réalisés jusqu'à maintenant

Les accords avec le CNC pour les projets originaux doivent être dûment signés avant le 3 juillet 2025 pour pouvoir faire une demande dans cette catégorie

Les projets doivent être terminés et toutes les dépenses doivent être payées avant le 31 mars 2029

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Pour les projets accélérés et les nouveaux projets – le projet doit correspondre à un des trois volets

1 Projets de recherche et développement

NMT 1-6

Conception et mise en œuvre de technologies innovantes en matière de cybersécurité, travail visant à faire progresser le niveau de connaissances, ou souhaitant mener des études dans les domaines suivants :

- Protection des infrastructures essentielles
- Protection des réseaux
- Protection des logiciels
- Cybersécurité humanocentrique
- Protection de la vie privée

2 Projets de commercialisation

NMT 7-9

Des produits et des services qui répondent aux principaux défis en matière de cybersécurité, avec une trajectoire commerciale bien définie sur le marché.

3 Formation : développement des compétences

Projets solides et variés de perfectionnement et de réorientation pour les étudiants ou les professionnels dans une multitude de disciplines, axés sur :

- Formation de personnel hautement qualifié (basée sur la recherche)
- Formation menant à une certification
- Sensibilisation à la cybersécurité
- Formation ciblée pour améliorer l'engagement et l'expertise en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans les domaines de la cybersécurité et de la protection de la vie privée.

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Projets de R et D standard et de pointe

PROJETS STANDARD

- Les projets standard sont des projets de recherche, de formation ou de commercialisation dotés d'une portée plus générale et présentant des objectifs et des jalons clairs
- Les contributions de contrepartie n'ont pas besoin d'être entièrement engagées à la phase 1 du processus de subvention, mais elles doivent être en place et documentées avec des lettres d'engagement avant de soumettre le projet à la phase 2

PROJETS DE POINTE

- Provenant d'établissements d'enseignement postsecondaire (EEPS) et d'organisations à but non lucratif, mais qui N'ONT PEUT-ÊTRE PAS des contributions de contrepartie
- Ils ont un caractère inédit et explorent des idées naissantes plus risquées
- **Ils ne doivent pas correspondre à des projets motivés par la curiosité**
- Ils doivent avoir des objectifs et des jalons bien définis, mais être suffisamment souples pour s'adapter à de nouvelles idées
- Bien que les contributions de contrepartie ne sont pas requises pour les projets de pointe, il sera nécessaire de fournir un plan pour décrire comment un ensemble plus vaste de collaborateurs sera engagé durant la durée de vie du projet

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Financement additionnel pour les projets de 2023 et 2024

- Objectif :
 - Destiné à améliorer l'impact des projets déjà examinés et approuvés par le CNC afin d'intégrer de nouvelles idées ou de combler les lacunes des travaux réalisés jusqu'à maintenant.
- Cadre :
 - Aide renforcée pour de l'expertise supplémentaire, pour développer le projet ou pour accroître l'impact des projets existants
 - Contributions de contrepartie en place et pleinement engagées avant la date de soumission du projet
 - Détermination claire des indicateurs de performance et des livrables, accompagnés d'une justification solide de la motivation du financement pour l'atteinte des jalons anticipés
 - Budgets mis à jour afin de refléter les nouveaux fonds et les livrables

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Environ 20 millions de dollars octroyés par le CNC pour financer des activités d'une valeur de plus de 60 millions de dollars.

Catégorie de financement	Montant maximal du financement par le CNC (en dollars canadiens)	Contribution de contrepartie recommandée+
Projets accélérés	2,5 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none">70 % pour les propositions de commercialisation50 % pour tous les autres types de projet
Nouveaux projets 2025		
R et D standard	2 millions de dollars	50 %
R et D de pointe	500 000 \$	Contrepartie non requise
Commercialisation	1 million \$	70 %
Formation	1 million \$	50 %
Financement additionnel pour les projets de 2023 et 2024	500 000 \$	50 %

*Les demandeurs sont fortement encouragés à atteindre le niveau recommandé de contribution de contrepartie pour leur proposition, car cela fait partie des critères d'évaluation.

+ La contribution de contrepartie en espèces recommandée est de 50 %. La contribution relative de contrepartie (en espèces, comparativement à en nature) fait partie des critères d'évaluation.



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Traitement des projets accélérés et des nouveaux projets

Phase 1 – Lettre d'intention (LDI)

Présentation du projet proposé, des coûts de projet ainsi que des sources potentielles ou confirmées des contributions de contrepartie.

Évaluation de l'exhaustivité, de l'admissibilité et des possibilités de collaboration.

Invitation à soumettre une proposition de projet.

Dans le cas des propositions de projet, afin de dépasser le cadre de la phase 2, les dirigeants organisationnels doivent être membres en règle du CNC.

Phase 2 – Proposition de projet

Traitement des particularités de projet pour les preuves de l'admissibilité, la faisabilité, l'exploitation du financement et l'impact sur l'écosystème de la cybersécurité canadienne.

Évaluation et notation par des experts en la matière externes.

Finalistes devant soumettre des détails administratifs.

Pour les projets accélérés – toutes les contributions relatives doivent être soumises avant la fin de cette phase

Phase 3 – Soumission administrative

Renseignements supplémentaires à remplir et à valider (provenant de la phase 2).

Pour les nouveaux projets – toutes les contributions relatives doivent être soumises avant la fin de cette phase

Attribution

Avis du statut de financement de la proposition de projet envoyé aux chefs de projet et à leur organisation.

Des frais d'adhésion supplémentaires de 3,5 % s'appliquent aux projets attribués.

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Calendrier des projets accélérés et des nouveaux projets

Phase 1 : Lancement de l'appel – ouverture de la période de soumission des lettres d'intention	Lundi 24 février 2025
Séance de questions-réponses	Mardi 11 mars 2025
Phase 1 : Date limite pour les lettres d'intention	Lundi 24 mars 2025
Phase 2 : Lancement de l'appel à propositions (sur invitation)	Lundi 7 avril 2025
Phase 2 : Date limite de soumission des propositions	Vendredi 9 mai 2025
Phase 2 : Annonce des résultats	Jeudi 3 juillet 2025
Phase 3 : Ouverture du portail de dépôt des examens préalables	Vendredi 4 juillet 2025
Phase 3 : Date limite de dépôt des examens préalables	Mardi 5 août 2025
Annonce publique des projets retenus	Mercredi 22 octobre 2025

Dates sujettes à changement selon les disponibilités (surveillez le site Web du CNC pour les mises à jour).



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Financement additionnel pour les projets de 2023 et 2024

Phase 1 – Lettre d'intention (LDI)

Présentation du travail réalisé jusqu'à maintenant, nouveaux travaux proposés ou lacunes à traiter ainsi que les contributions de contrepartie.

Évaluation de l'exhaustivité et de l'admissibilité.

Invitation à soumettre une proposition de projet.

Phase 2 – Proposition de projet

Traitement de l'aide renforcée pour de l'expertise supplémentaire, pour développer le projet ou pour accroître l'impact des projets existants.

Détermination claire des indicateurs de performance et des livrables, accompagnés d'une justification solide de la motivation du financement pour l'atteinte des jalons anticipés.

Les budgets doivent être mis à jour afin de refléter les nouveaux fonds et les livrables.

Toutes les contributions de contrepartie doivent être engagées avant la fin de cette phase

Attribution

Avis du statut de financement de la proposition de projet envoyé aux chefs de projet et à leur organisation.

Échéancier pour financement additionnel	
Fin des soumissions de LDI	3 juillet 2025
Notification et invitation de soumission de proposition	Avant la fin de juillet 2025
Fin des soumissions de proposition	1 ^{er} octobre 2025
Évaluation des propositions	De septembre à novembre 2025
Annnonce publique des projets retenus	Janvier 2026



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Adhésion

- Le chef de projet de l'organisation devra être membre (règlement des frais d'adhésion) pour passer à la deuxième phase
- Des frais d'adhésion supplémentaires seront appliqués aux projets attribués, soit 3,5 % de la contribution du CNC

AVANTAGES

NOS MEMBRES SONT PRÉCIEUX

Nous informons des stratégies à venir et identifions les besoins et les menaces associés au financement canadien en matière de cybersécurité.

ENGAGEMENT ENVERS L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

Nous offrons un milieu où la diversité, l'équité et l'inclusion sont valorisées et où l'intégrité, l'honnêteté et le respect sont des valeurs de base. Nous considérons que les propriétaires sont l'inventeur des PI et assurons une rigueur scientifique.

RÉSEAU DE CYBERSÉCURITÉ ÉTENDU

Nous offrons un réseau unique rassemblant des experts en cybersécurité partout au pays et dans le monde et nous présentons une variété d'occasions de partenariats, de collaborations et de création.



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Critères d'évaluation

ADMISSIBILITÉ

- Organisation
- Projet
- Contributions de contrepartie (selon le volet)
- Adhésion au CNC

BIEN-FONDÉ

- Valeur et portée du projet
- Lacunes connues
- Incidence du projet sur l'écosystème et l'économie de la cybersécurité au Canada
- Démographie (pancanadienne, éventail d'organisations)

FAISABILITÉ

- Niveau d'expertise de l'équipe
- Budget adéquat
- Contributions de contrepartie
- Durée du projet et jalons proposés

RETOMBÉES

- Viabilité du projet
- Retombées globales

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Vous avez des questions?

L'équipe d'administration du financement du CNC sera heureuse de répondre à vos questions concernant le processus de demande.

Obtenez des réponses à vos questions :

projects@ncc-cnc.ca



2025

APPEL À PROPOSITIONS

Sommaire du processus de demande

	Commercialisation	R et D	Formation
Phase 1 : LDI	TOUS – présentation de projet, y compris un budget global, les dates importantes, les membres de l'équipe et les objectifs clés		
Phase 2 : Proposition de projet	TOUS <ul style="list-style-type: none"> • Équipe de projet – CV requis • Les coûts de projet et les contributions de contrepartie – lettres d'engagement fortement recommandées • Plan de projet – y compris les activités à mener, les échéanciers et les jalons majeurs • Plan de propriété intellectuelle (PI) – entente de propriété (noms des partenaires de PI, manière dont la PI sera partagée et distribuée, emplacement de l'organisation des partenaires de PI, etc.) et toute restriction (le cas échéant) pouvant avoir lieu 		
	Stratégie de commercialisation <ul style="list-style-type: none"> • Taille du marché et créneau ciblé au sein de ce marché • Concurrence potentielle, y compris les produits, les processus et les services • Objectifs de pénétration de marché et défis connexes 	Stratégie d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre projeté de dépôts de PI • Nombre projeté de partenaires commerciaux • Mesure de la réussite de l'équipe de projet 	Stratégie d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Type de programme • Certification d'audience cible à attribuer • Nombre projeté de personnes formées • Mesure de la réussite de l'équipe de projet

2025

APPEL À PROPOSITIONS

Sommaire du processus de demande (suite)

	Commercialisation	R et D	Formation
Phase 3 : Soumission des détails administratifs	TOUS <ul style="list-style-type: none">• Engagement de la part du comité d'évaluation• Structure de cybersécurité actuelle de l'organisation• Confirmation des coûts de projet – lettres d'engagement requises• Indicateurs de performance et stratégies d'évaluation• Ententes de propriété intellectuelle• Plans de projet soutenant les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité, le cas échéant• Devis de fournisseur• Copies des permis et licences pertinents• Informations pertinentes à la TVH (par exemple, taux de remboursement)• Autres documents, selon les exigences		
	<ul style="list-style-type: none">• Stratégie de commercialisation (évaluation de marché, si nécessaire)• Acte constitutif et renseignement sur les propriétaires (nom et pourcentage de participation)• Documents constitutionnels et liste des directeurs et des membres du conseil• États financiers (actuels et des deux dernières années)		



Vous avez des questions?